



Paris, le 8 février 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conférence nationale de santé :
Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé précise les prochaines étapes de mise en œuvre de la stratégie nationale de santé

Invitée par la Présidente de la Conférence nationale de santé à s'exprimer sur la Stratégie nationale de santé (SNS) au cours de la séance plénière de cette assemblée, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé a présenté les principes de sa mise en œuvre. Un *arrêté portant sur les modalités de suivi et d'évaluation de la SNS est publié ce jour au Journal officiel*. Il fixe le cadre de suivi et d'évaluation afin de mesurer l'avancée des actions et les résultats issus de la SNS en termes d'amélioration de la santé de la population.

La phase d'élaboration de la Stratégie nationale de santé a été lancée en septembre 2017, selon les orientations données par le Premier ministre dans la feuille de route adressée à Mme Buzyn. Une large concertation avec les autres ministères et les acteurs de la santé a été menée. Complémentairement, une consultation publique dématérialisée a été proposée aux Français en novembre et a recueilli près de 5000 contributions. Le résultat de cette consultation publique est mis en ligne ce 8 février 2018 : <http://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/strategie-nationale-de-sante/article/la-strategie-nationale-de-sante-2018-2022>
La Conférence nationale de santé et le Haut Conseil de la santé publique, suite à une saisine de la ministre des Solidarités et de la Santé, ont chacun émis un avis sur le projet de SNS.

Prenant en compte ces avis et consultations, la Stratégie nationale de santé 2018-2022 a été adoptée par le décret du 29 décembre 2017, publié au Journal officiel de la République le 31 décembre 2017.

La Stratégie nationale de santé est le cadre de référence pour les 5 ans à venir de l'ensemble des politiques publiques visant l'amélioration de la santé de la population. Elle est définie par le Gouvernement et formule des objectifs d'amélioration de la santé dans l'ensemble des politiques publiques.

Elle est constituée de quatre axes comportant 11 domaines d'actions prioritaires et 43 objectifs d'amélioration de l'état de santé. 3 volets spécifiques complètent ces axes, respectivement pour la santé des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, les outre-mer et la Corse.

La mise en œuvre de la SNS repose sur des plans et des programmes de portée nationale et sur les projets régionaux de santé pilotés par les Agences régionales de santé (ARS)
Un plan national de santé publique (PNSP) sera proposé en mars 2018, pour assurer la cohérence des différents plans nationaux et leur alignement stratégique avec les objectifs de promotion de la santé et de prévention portés par le premier axe de la SNS. Le PNSP sera aussi la traduction opérationnelle d'une nouvelle approche gouvernementale mettant la santé au cœur de toutes les politiques.

Le plan d'accès aux soins, annoncé par le Premier ministre et la ministre des Solidarités et de la Santé en octobre 2017, met en œuvre les mesures destinées à renforcer l'accès territorial aux soins, deuxième axe de la SNS.

A l'échelle des territoires, les projets régionaux de santé élaborés par les ARS, en lien étroit avec les acteurs et institutions concernés, sont en cours de consultation et seront publiés avant la fin du premier semestre.

Contact presse :

Lise Arduin, Ministère des Solidarités et de la Santé

01 40 56 78 82 – lise.arduin@sg.social.gouv.fr